



POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR FÊTES DE QUARTIER

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE

POUR FÊTES DE QUARTIER

Préambule et but :

Une fête de quartier doit favoriser les échanges entre voisins. Elle doit avoir pour thème la famille. La fête doit être accueillante et simple. Elle doit encourager les échanges intergénérationnels.

Les activités organisées lors cette fête doivent faire participer petits et grands.

(consultez la section conseils pratiques)

Conditions à respecter :

- La fête de quartier doit avoir lieu durant l'une des fins de semaine du mois de juillet de chaque année, un samedi ou un dimanche;
- L'inscription devra se faire avant le 11 mai, 16h30 de chaque année pour être éligible à la subvention (soumise au conseil municipal pour évaluation);
- Un représentant de l'organisation de la fête devra être nommé;
- La fête ne pourra débuter avant 9h00;
- L'accès aux rues ou passages devra être rouvert à toute circulation à 20h00 (si ceux-ci sont fermés);
- La fête doit être ouverte à tous sans exception;
- La fête doit être sans frais pour les participants;
- Pour fin de promotion un nom de fête devra être déterminé (facultatif) pour chacune des fêtes;
- Les organisateurs devront s'assurer de toute accessibilité pour les véhicules d'urgence en tout temps.

Les organisateurs s'engagent à:

- Respecter toutes les normes, règlements ou lois en vigueur en matière de sécurité;
- Ne pas vendre de boisson alcoolisée;
- Assurer la propreté des lieux après la fête;
- Voir aux bonnes conditions des équipements prêtés;
- Remplir le formulaire de prêt d'équipements et de matériel;
- Fournir avant le 11 mai, 16h30 une demande (voir formulaire ci-joint);
- Fournir avec le 11 mai, 16h30, un rapport financier préliminaire (prévisions budgétaires);
- Fournir au plus tard un mois après la fête, un rapport financier final (avec pièces justificatives). Le comité remboursera à la Municipalité les montants subventionnés non dépensés (s'il y a lieu).

La Municipalité s'engage à :

- Un soutien logistique en prêtant des équipements tels que : barricades, poubelles, cônes, etc.
- Si la fête se tient dans un des parcs municipaux des tables à pique-nique pourront être ajoutées;
- Publiciser la fête dans : (les journaux locaux et aux endroits appropriés);
- Faire un publipostage sur tout le territoire de Verchères de toutes les fêtes inscrites;
- Offrir un support financier sous forme de subvention d'un minimum de 100\$ et d'un maximum de 500\$.

Évaluation et versement de la subvention :

Après la date limite de dépôt des demandes, le conseil municipal procédera à l'analyse des projets et à l'évaluera des montants qui seront octroyés qui seront versés avant la fête.

Aucun dédommagement ne sera versé par la Municipalité de Verchères, pour tout article perdu, volé ou endommagé appartenant à un tiers prêteur.

La Municipalité de Verchères se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout projet ne respectant pas les conditions et objectifs de la fête.



FORMULAIRE DE SUPPORT FINANCIER FÊTE DE QUARTIER

02 71945 991

(à l'usage du service municipal) Date d'adoption par le conseil municipal : _____

Date de la réception du formulaire : _____

#1 Nom de la FÊTE : _____

#2 Date et heure de la FÊTE : (date) _____ (heure) de _____ à _____

#2 Adresse ou endroit : _____

#3 Nom du responsable : _____

#4 Téléphone du responsable : _____

#5 Adresse du responsable : _____

#6 Membres du comité : _____

(énumérez-les)

Estimation du nombre de personnes attendues : _____ (facultatif)

#7 Description de la fête :

Inscrivez ici : Qui est invité ? Quel type d'animation est organisé ? Quel groupe d'âge est visé ? Quel type d'ambiance voulez-vous créer ? Quel jeu est organisé ? Etc.

#8 Prévisions budgétaires : Le budget doit être équilibré c'est-à-dire que les revenus, incluant la subvention municipale, doivent être égaux au grand total des dépenses.

REVENUS	\$	DÉPENSES admissibles*	\$
DONS :		ANIMATION :	
•		•	
•		•	
•		•	
COMMANDITES :		NOURRITURE :	
•		•	
•		•	
•		•	
SUBVENTION MUNICIPALE		AUTRES (logistique, location, etc.) :	
		•	
		•	
		•	
TOTAL DES REVENUS		TOTAL DES DÉPENSES ADMISSIBLES	

***DÉPENSES NON ADMISSIBLES :**

- Salaire pour les membres organisateurs
- Achat de matériel ou équipement de bien durable (ex : tables, équipements récréatif, BBQ, etc.)

#9 Attestation officielle

Je (représentant de l'organisation), _____, déclare que les informations transmises dans le présent formulaire ont été complétées au meilleur de ma connaissance.

En foi de quoi, il est demandé une assistance d'aide financière pour la fête :

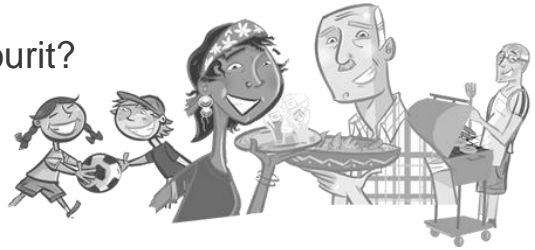
Signature de la personne responsable _____ Date : _____

Conseils pratiques pour les citoyens

L'idée d'organiser une Fête des voisins vous sourit?

Excellent!

Voici quelques conseils pour vous aider
à faire de votre fête un succès :



Parlez-en à vos voisins

Préparez la fête en collaboration avec vos voisins. Répartissez-vous les tâches, partagez vos idées, discutez-en. Cette préparation en commun, c'est déjà un peu la fête!

Associez les enfants aux préparatifs : Les enfants adorent les fêtes. Associez-les à l'organisation, vous verrez, ils auront plein d'idées. Confiez-leur des responsabilités : décoration, accueil, distribution des cartons d'invitations, etc. Prévoyez des choses avec et pour eux : jeux, animation, musique, etc.

Identifiez un endroit approprié : Que ce soit dans la cour de votre maison, dans le parc voisin, dans une section de rue, sur le trottoir, choisissez l'endroit qui vous paraît le plus approprié (autorisation préalable nécessaire auprès de la Municipalité).

Invitez officiellement vos voisins : Demandez l'aide de la Municipalité pour distribuez les «invitations» par la poste quelques semaines avant le jour «J».

Suscitez la participation de tous à la Fête : Imaginez des solutions pour ceux qui peuvent avoir des contraintes pour participer : garde d'enfants, maladie, handicap, isolement, etc.

Les Agapes : La Fête des voisins c'est simple et chacun fait sa part. Que vous organisiez votre fête sous la forme d'un 5 à 7 ou d'un buffet, une bonne formule est d'inviter les gens à apporter quelque chose à manger et à boire. Mais que ce ne soit pas une condition de participation.

Créez une ambiance de fête : Pensez aussi à la décoration (guirlandes, ballons, fleurs,...) et à la musique (il y a peut-être des musiciens parmi vos voisins). Mais attention à ne pas importuner les voisins qui ne participeraient pas à la fête; ce n'est pas le jour pour créer des chicanes de voisinage...

N'hésitez pas à faire connaissance : Le jour de la fête, faites ressortir l'altruiste en vous, ne soyez pas réservé. Le but est de mieux connaître vos voisins, alors faites les premiers pas et présentez-vous. Les timides vous en seront certainement reconnaissants.

Faites savoir que vous voulez organiser une Fête : La Municipalité de Verchères mettra à la disposition des organisateurs, une aide financière (minimum 100\$, maximum 500\$ par fête). La présentation de votre fête doit être transmis au Service des loisirs de la Municipalité de Verchères, avant le 11 mai, 16h30. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec nous pour toute question.

